

LE CADASTRE

I. HISTORIQUE

Le cadastre est né de la nécessité de recenser les biens fonciers et leurs propriétaires afin de fixer l'impôt. Sous l'Ancien Régime, le cadastre est systématique dans le Midi car la taille (le principal impôt du Roi) y est réelle, c'est-à-dire qu'elle est assise sur des biens fonciers.

Une loi du 15 septembre 1807 institue le cadastre parcellaire appelé aussi napoléonien du nom de son fondateur. Ce cadastre est fait par arpentage systématique des parcelles. Il commence à la création du département en 1808 et est achevé en 1837. Des plans sont établis après les expertises de terrain.

En 1930, une loi facilite la révision des évaluations foncières et prescrit la rénovation générale des anciens plans et leur conservation aux Archives départementales. La rénovation débute en 1933 dans le département et se termine en 1975.

La loi du 18 juillet 1974 permet une nouvelle rénovation appelée remaniement dès lors que les plans ne sont plus adaptés au tissu parcellaire.

II. CLEFS POUR LA RECHERCHE

1. Présentation

Le cadastre est uniquement un document fiscal qui donne la valeur des biens à un moment donné. Ainsi il est régulièrement refait (tous les 50 ou 60 ans) quand il n'est plus adapté aux réalités. Entre deux refontes, les mutations de biens sont consignés soit dans le même registre, soit dans un registre à part. Les documents les plus anciens en Tarn-et-Garonne datent de 1470 et portent le titre d'allivrement.

2. Type de recherche

Généalogie foncière

3. Série et dates extrêmes

3P, 1802-1975

4. Principaux documents

4.1. Ancien régime

Le cadastre : registre qui recense toutes les opérations d'évaluation des biens par propriétaire. Ces opérations sont aussi appelées estimés ou allivrement. C'est la première forme de la matrice cadastrale.

Livre de charges et décharges : registres de mutation des biens parfois appelés muancier ou brevet du cadastre. Il renferme la liste successive des propriétaires d'un bien.

Les plans : assez rares dans d'autres départements, les plans cadastraux d'Ancien Régime sont nombreux en Tarn-et-Garonne au XVIIIe siècle. Généralement, il s'agit d'un plan géométrique avec le numéro de la parcelle, sa nature, sa contenance et le nom du propriétaire.

Le terrier : à la différence du cadastre établi pour l'impôt du Roi et qui comprend tous les héritages d'une communauté, le terrier dénombre les tenures dépendant d'un seigneur. Mais attention, en Tarn-et-Garonne de nombreux cadastres portent le nom de terrier ou livre terrier.

Les cadastres de l'Ancien Régime se trouvent dans les archives communales déposées (sous-série 3E).

On trouve des terriers seigneuriaux dans la sous-série 1E (titres féodaux), dans la série J (archives privées), dans la série A (fonds d'Armagnac), dans la série C (bureau des finances : il s'agit là de terriers du roi en tant que seigneur) ainsi que dans les séries G et H (clergé séculier et régulier dans la mesure où le clergé était aussi seigneur).

4.2. Le cadastre napoléonien et son évolution

Les plans : chaque commune est normalement représentée. Elle est divisée en section. Un tableau d'assemblage présente les différentes sections ; chaque section est subdivisée en feuilles au format et à l'échelle identiques.

L'état de section : c'est la légende des plans. Registre classé par sections, il donne, dans l'ordre des parcelles, le nom du propriétaire de la parcelle lors de l'établissement du plan. Il n'a jamais été mis à jour.

La matrice : ce registre, qui rend compte des mutations des propriétés, est mis à jour à chaque mutation.

Elle se compose de différents cahiers et registres :

- jusqu'en 1821, il y a deux cahiers, propriétés bâties et non bâties ;
- entre 1822 et 1882, il y a un seul registre pour toutes les propriétés foncières ;
- après 1882, les propriétés bâties sont de nouveau séparées des propriétés non bâties.

Ces matrice, (appelées matrices noires à cause de la couleur de la toile de la reliure), sont rénovées en 1910 (bâti) et en 1913 (non bâti) et durent jusqu'à la rénovation du cadastre après 1933.

5. Commencer une recherche

Il faut au minimum connaître l'emplacement du bien. Grâce à l'application informatique permettant la superposition du cadastre actuel et du cadastre napoléonien, il est maintenant aisé de retrouver le numéro de la parcelle dans le cadastre napoléonien.

III. ACCÉDER AUX ARCHIVES

1. Communicabilité

Les plans et les matrices du cadastre napoléonien sont communicables en intégralité.

2. Instrument de recherche

GAUCI (Solange), *Répertoire numérique de la sous-série 3P, Cadastre, 1802-1975*, Montauban, ADTG, 2010, 267p.



3. Archives en ligne

Les plans du cadastre napoléonien ont fait l'objet d'une opération de numérisation au début des années 2000. En 2012, une application superposant le cadastre actuel et le cadastre napoléonien a été mise en ligne. Ils sont consultables en salle de lecture et [en ligne](#)